



L'ACTUALITÉ

LA MOBILISATION DE LA CAPEB À L'OCCASION DE L'EXAMEN DU PROJET DE LOI CLIMAT

Parmi les 2000 amendements déposés sur le projet de loi Climat et Résilience figurent les nôtres. La CAPEB a rencontré ou saisi plusieurs parlementaires pour faire préciser certains termes de ce texte et le compléter avec nos propositions.



Accompagnateur Rénov', Rénovation performante, GME, compétences des auditeurs, clauses environnementales dans les marchés publics, ZFE, ... beaucoup d'aspects du projet de loi font l'objet de notre vigilance."

Le projet de loi Climat et Résilience a été adopté en première lecture par les députés et sera examiné en séance au Sénat du 15 juin au 29 Juin. Dans cette perspective, la CAPEB a eu plusieurs échanges avec des parlementaires et notamment les rapporteurs du projet de loi, afin de faire entendre ses propositions lors des travaux en commission.

Au travers de ce texte, le Gouvernement souhaite disposer, d'ici à 2050, d'un parc de logements peu consommateurs d'énergie et faiblement émetteurs de gaz à effet de serre. La CAPEB propose, pour atteindre ces objectifs, d'inciter les entreprises artisanales du bâtiment à se regrouper au travers de GME. Cela leur permettrait de s'organiser pour faire face aux évolutions de la demande de la clientèle mais aussi aux enjeux de la massification énergétique. Cela suppose qu'elles puissent présenter leurs offres par l'intermédiaire d'un interlocuteur unique, véritable « capitaine de chantier », que ce soit pour la rénovation énergétique des bâtiments ou pour leur mise en accessibilité, en travaillant en cotraitance. Or, le droit applicable dans ce domaine reste complexe et peu encourageant. En particulier, les risques juridiques encourus, liés à la solidarité pour le mandataire commun et les cotraitants, dissuadent les entreprises de se regrouper. On les comprend ! Ces risques sont liés aux responsabilités encourues par le mandataire commun mais aussi à la solidarité

conventionnelle (inscrite dans le marché privé de travaux signé) qui peut devenir une solidarité de fait (si par exemple les travaux s'avèrent indivisibles dans leur réalisation), ou qui peut entraîner une requalification en contrat de maîtrise d'œuvre. La sécurisation juridique de la cotraitance est donc indispensable si on veut permettre aux entreprises de recourir sans crainte à ce type de groupement et répondre ainsi tant aux besoins de leurs clients qu'à la volonté du Gouvernement de massifier les travaux.

La CAPEB propose donc un amendement au projet de loi Climat prévoyant un régime juridique protecteur et équilibré en cas de cotraitance dans les marchés privés de travaux et de prestations de services d'un montant inférieur à 100 000 euros HT, tant pour l'entreprise que pour le client particulier, si ce dernier exige impérativement une solidarité conventionnelle. Pour ce faire, nous proposons que les marchés de travaux des entreprises cotraitantes intègrent des mentions obligatoires prévoyant expressément l'exclusion de solidarité envers le maître de l'ouvrage, sauf si le client exige une solidarité conventionnelle ainsi que la limitation de la mission du mandataire à une mission de représentation des cotraitants, de transmission des informations et de planification des interventions à réaliser avec les autres cotraitants pour la bonne gestion du chantier, sans que cela constitue pour autant une mission de maîtrise d'œuvre.

47%

d'économies d'énergie ont été générés par les travaux de rénovation énergétique depuis 4 ans.



RÉSEAU

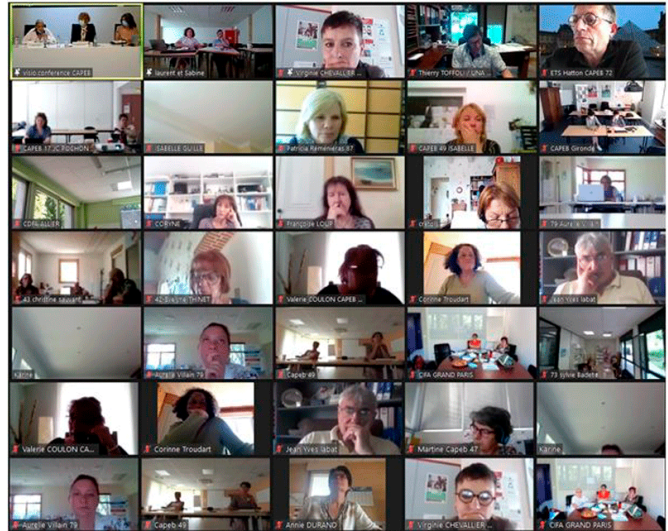
LA CNFA S'EST RÉUNIE EN VISIOCONFÉRENCE CE 8 JUIN

Parce qu'il n'était pas certain de pouvoir réunir une CNFA en présentiel lorsque la date de la réunion a été décidée, la Commission Nationale des Femmes de l'Artisanat s'est tenue ce mardi en visioconférence.

À cette occasion, les CDFA de l'Ain, de l'Ille-et-Vilaine, de la Savoie et de la Haute Savoie, du Gard ainsi que la CRFA de Nouvelle Aquitaine ont présenté des actions qu'elles ont conduites. Puis, le Président confédéral est intervenu pour échanger avec les participantes. Un atelier a ensuite été animé par une coach et une sophrologue pour proposer des solutions basées sur l'écoute et l'observation de soi pour sortir sereinement de la crise sanitaire. Par ailleurs, la CNFA s'est penchée cette année sur la RSE, s'interrogeant sur ce que revêt cette démarche pour les entreprises artisanales du bâtiment, les différentes formes qu'elle peut prendre et évidemment les bénéfices pour une entreprise de la développer. Puis une table ronde

a été organisée avec les Présidents d'UNA et la Présidente de la CNATP pour évoquer les actions à mettre en œuvre concernant l'entrepreneuriat au féminin.

Pour conclure, les derniers mémos publiés par l'IRIS-ST et le baromètre ARTI Santé ont été présentés. La présidente de la CNFA, Cécile Beaudonnat, a conclu cette journée en invitant les déléguées à participer à la conférence qui sera organisée le 30 juin à Lyon dans le cadre des Journées Professionnelles de la Construction sur la santé cognitive du dirigeant et du conjoint présentée par Odile Boudot, psychologue du travail.



En savoir plus sur **ARTUR**

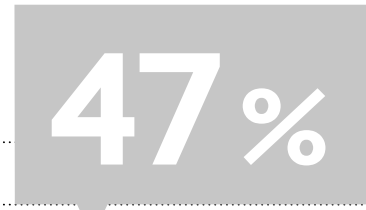
ÉCONOMIE

→ VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET LOGEMENT : LES PROPOSITIONS DU RAPPORT BROUSSY

Depuis des années nous militons pour que l'État aide les particuliers à rester chez eux lorsqu'ils vieillissent au lieu de devoir quitter leur domicile et leurs souvenirs pour aller finir leur vie dans des Ehpad.

Nous militons également depuis des années pour que les entreprises artisanales du bâtiment qui font l'effort d'adapter leur offre, en se formant, pour proposer des solutions d'aménagement personnalisées à leurs clients soient reconnus. Les marques Handibat et Silverbat ont été développées pour ça. Nous sommes donc particulièrement satisfaits de constater que le Président de la Silver Economie, Luc Broussy, vient de plaider exactement dans le même sens dans le rapport

« Nous vieillirons ensemble » qu'il a remis la semaine dernière aux Ministres de la Cohésion des territoires, du Logement et de l'Autonomie. Ainsi, parmi les 80 propositions présentées dans son rapport, Luc Broussy préconise de créer un Fonds national MaPrimAdapt', hébergé dans la 5e branche, à l'instar de MaPrimeRénov' pour les travaux de rénovation énergétique avec un guichet unique et un dossier unique. Il propose qu'un cahier des charges sur l'adaptation des logements au



C'EST L'AUGMENTATION PRÉVUE DU NOMBRE DE FRANÇAIS QUI AURONT ENTRE 74 ET 84 ANS D'ICI À 2030, SOIT 6 MILLIONS DE PERSONNES

vieillessement soit négocié entre l'État et l'USH. Il suggère aussi de permettre aux départements engagés dans l'adaptation des logements de contractualiser avec l'Anah et la CNAV et aussi, de créer un nouveau contrat avec Soliha et les AMO.

Bien sûr, le rapport comprend également un important volet sur les résidences seniors, leur rénovation, le financement des résidences autonomie, la reprise de concept de « foyers-soleil » dans le parc social. [Voir le rapport ici.](#)

COMMUNICATION

→ UNE JOURNÉE DE CONVIVIALITÉ AVEC NOS PARTENAIRES

Au lendemain des JPC, un moment festif sera organisé dans le cadre du Club Partenaires de la CAPEB le jeudi 1^{er} juillet.

Un tournoi de golf est prévu sur cette journée, avec d'anciens grands sportifs du rugby, du football, du tennis, du handball, de l'escrime ou encore du ski... , auxquels seront associés nos partenaires et des artisans membres de la CAPEB, au sein de 18 équipes, occasion rêvée pour nouer des liens et pouvoir échanger

très librement dans un cadre convivial. Nous pourrions ainsi compter sur la participation de Christian Lopez (Football), Olivier Giraud (Handball), Thierry Omeyer (Handball), Olivier Brouzet (Rugby), Cédric Heymans (Rugby), Arnaud Coste (Rugby), Yann Delaigue (Rugby), Patrice Teisseire (Rugby),

Léon Lopy (Rugby), Guy Forget (Tennis) ou encore d'Astrid Bard (Journaliste sportive Canal+).

En parallèle de ce tournoi seront également proposés une initiation au golf et un tournoi de pétanque pour ceux qui ne pratiquent pas déjà ce sport.

MÉTIERS

JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION : J-17

Les Journées Professionnelles de la Construction des 29 et 30 juin se préparent activement. Toutes les UNA ont finalisé le [programme](#) qu'elles proposeront à leurs délégués. Les exposants ([voir la liste ici](#)) ont confirmé leur participation au [salon professionnel](#) qui sera ouvert pendant ces deux journées.

Surtout, avec les gestionnaires du Centre des Congrès de Lyon, nous avons pris toutes les précautions utiles pour faire en sorte que ces rencontres professionnelles tant attendues puissent se dérouler dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Chaque participant (intervenant et prestataires inclus) devra présenter une preuve qu'il n'est pas contaminé (test ou vaccination 2 doses)

pour pouvoir entrer. Une antenne médicale sera à disposition pour celles et ceux qui devront être testés. Ensuite, les règles déjà applicables partout depuis des mois seront appliquées : port du masque obligatoire, respect des distanciations, désinfection des mains régulièrement, pas d'embrassades, etc. Bref, ce que chacun d'entre nous fait quotidiennement depuis des mois.



Il est urgent maintenant de [vous inscrire](#) et de vous rapprocher de votre CAPEB départementale pour le faire. Nous vous attendons nombreux avec la plus grande impatience !

GOVERNEMENT

→ L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES VERS LA SORTIE DE CRISE

Pas question de s'exposer à des faillites en série : c'est bien de cela dont il s'agit dans le plan du Gouvernement pour aider les entreprises dans cette période délicate de sortie de crise.

Au programme : détecter les entreprises en difficulté, les orienter vers le bon interlocuteur et les accompagner pour trouver la meilleure solution. C'est avec ces objectifs que l'État a décidé de prolonger, au moins jusqu'à la fin de l'année, les mesures de soutien aux entreprises.

Les entreprises de moins de 50 salariés pourront alors solliciter un prêt garanti par l'État jusqu'au 31 décembre et celles qui n'auront pas pu obtenir un PGE ou un PGE trop réduit pourront demander un prêt exceptionnel qui peut aller jusqu'à 100 000 € (pour couvrir des investissements ou un besoin de fonds de roulement).

L'État a, parallèlement, mis en place un Comité national de sortie de crise. Un conseiller sera désigné dans chaque département pour étudier les situations au cas par cas et essayer d'anticiper les catastrophes. Une ligne téléphonique dédiée (0 806 000 245) est mise à disposition de tout chef d'entreprise cherchant des moyens pour sortir de la crise.

L'État entend également valoriser les procédures de prévention permettant d'obtenir un accord avec les créanciers et un sauvetage de l'entreprise et de ses emplois. S'y ajoutera une procédure collective spécifique permettant de rééchelonner les dettes. Enfin, les plans d'apurement des URSSAF (voir notre lettre précédente) s'intègrent dans ce plan global d'accompagnement des entreprises vers la sortie de crise.

ÉCONOMIE

→ LA CAPEB RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC PPG

Cette semaine, le Président de la CAPEB, accompagné du vice-président en charge des questions économiques, David Morales, et du Président de l'UNA Peinture Vitreterie Revêtements, Sylvain Fornès, a signé le renouvellement du partenariat avec PPG (Comptoir Seigneurie Gauthier).

La première édition de ce partenariat a permis de nombreuses actions : des campagnes de tests de produits avec des entreprises artisanales du bâtiment volontaires, dont des prototypes élaborés dans une démarche de réduction de l'impact des peintures sur l'environnement qui ont débouché sur une nouvelle gamme de produits biosourcés, des formations ciblées sur le traitement des façades, des sols, des métaux, des bois, l'ITE, la colorimétrie, la mécanisation, les produits décoratifs, la réglementation environnementale, etc. Des ateliers ont également été proposés aux entreprises artisanales pour tester différents procédés de mécanisation. À noter également la mise en place d'une offre de paiement en plusieurs fois sans frais.

Bref, c'est un partenariat actif et utile à la profession qui est renouvelé avec la volonté partagée de continuer à organiser des événements en départements et régions avec les CAPEB (notamment des tests de produits, équipements et services) et de travailler avec l'UNA PVR de la CAPEB sur le devenir des métiers de la peinture et de l'isolation. PPG souhaite également accompagner les entreprises artisanales de peinture et sol dans leur gestion



quotidienne des déchets conformément aux évolutions réglementaires et échanger avec la CAPEB sur les différentes problématiques comme l'accessibilité, la sensibilisation des professionnels à la gestion des déchets de peinture, la qualité de l'air intérieur, l'amélioration de la rentabilité des chantiers (mécanisation, outillage...). PPG souhaite notamment travailler avec la CAPEB pour rédiger des documents techniques de sensibilisation et d'information, proposer de nouvelles formations adaptées aux besoins des professionnels et favoriser au sein de son réseau en France des actions en faveur de la prévention des risques professionnels en lien avec l'IRIS-ST tant pour sensibiliser les entreprises que pour adapter les contenus de formations.



■ CNFA

La Commission Nationale des Femmes de l'Artisanat se tenait en visioconférence ce mardi 8 juin. Le Président confédéral est intervenu devant les participantes et a principalement évoqué l'action menée par la CAPEB sur la hausse du prix des matériaux.

Il est également revenu sur le changement de dénomination de la CNFA et des CDFAs qui va permettre d'intégrer les femmes chefs d'entreprise.



■ PARTENARIAT

Le Président de la CAPEB a signé cette semaine le renouvellement de l'accord de partenariat avec PPG (voir rubrique Economie).

■ CMA FRANCE

L'assemblée générale de CMA France avait lieu mardi. Le Président Jean-Christophe Repon avait été invité aux séances officielles auxquelles sont intervenus Mme Borne, Ministre du Travail mardi soir et M. Griset, Ministre des PME mercredi matin.

■ PARITARISME

Une assemblée générale de l'APNAB avait été convoquée ce 9 juin afin, notamment, de mettre en place une nouvelle gouvernance et de désigner le Commissaire aux Comptes pour les 6 prochaines années.

■ BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral s'est réuni jeudi pour faire un point sur le budget rectificatif pour 2021, envisager de nouvelles désignations et examiner le projet de convention avec Pôle Emploi. Un point de situation a également été fait sur le groupe de travail « Structuration du Réseau », la préparation des élections aux Chambres de Métiers, la plateforme 360travaux, ainsi que sur les questions sociales (APNAB, négociations en cours, travailleurs de 2^e ligne). Le Bureau a engagé un premier débat sur le rôle du délégué de circonscription électorale puis regardé une proposition de calendrier confédéral 2022 qui sera présentée au prochain Conseil d'administration.

■ U2P

Le Président Repon avait prévu de participer ce vendredi à l'émission « La voix des artisans » pour une interview destinée à conclure le 3^e débat intitulé « Faut-il rediriger une partie des aides aux entreprises au profit de la relance de la consommation des ménages ? » sur lavoixdesartisans.fr. Cette interview devrait être diffusée dans le courant de la semaine prochaine.

COMMUNICATION

→ COMMUNICATION PRÊTE À L'EMPLOI : QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

La CPE est un service de mutualisation de la Confédération dont la mission est de proposer aux CAPEB départementales et régionales des contenus destinés à l'information directe des entreprises.

Ces livrables prennent la forme de brèves, d'articles, de dossiers pratiques, d'infographies qui portent sur l'actualité du secteur du BTP, c'est à dire les évolutions réglementaires, techniques, juridiques et législatives, mais aussi sur l'action syndicale de la CAPEB.

Les contenus de la CPE sont à disposition du Réseau sur la base documentaire et sur [une page ARTUR dédiée](#).

Une nouvelle enquête de satisfaction de la Communication prête à l'emploi (CPE)

est proposée au Réseau au travers d'un questionnaire mis en ligne sur ARTUR.

L'objectif est d'évaluer et de mesurer la satisfaction globale des utilisateurs vis-à-vis des productions réalisées, notamment depuis la mise en place de CPE maquettées en début d'année. 235 CPE ont été produites depuis mars 2020. Pour ce faire, nous avons besoin de votre participation. Merci de prendre quelques minutes en répondant aux 15 questions posées [en cliquant ici](#).



■ L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Cet amendement a été déposé par la Vice-Présidente du Sénat, Mme Létard, et le Président de la Commission Développement durable, M. Longeot, suite à la rencontre du Président Repon avec ces deux parlementaires. Il a également été repris par des représentants du groupe Les Indépendants – République et Territoire et un parlementaire du Groupe Les Républicains. Notre autre point de vigilance sur ce projet

de loi est bien entendu « l'Accompagnateur Rénov », tout droit sorti du rapport Sichel. Mais la Rapporteuse du texte au Sénat, Mme Estrosi-Sassone, a elle-même déposé son propre amendement sur ce sujet, faisant ainsi « tomber » le nôtre. Or, son amendement ne correspond pas à nos attentes, en ce qu'il prévoit que cette mission d'accompagnement peut aussi comprendre une mission d'assistance à la prospection

et à « la sélection des professionnels » ... Nos deux autres propositions d'amendements visant à préciser la définition de la rénovation performante et la qualification et la compétence de l'auditeur ont, eux, été bien repris. Nos propositions, sur ce dernier point, ont même été adoptées en commission. Reste à savoir s'ils seront confirmés la semaine prochaine en séance. À suivre donc.